

<https://dunant-evreux.college.ac-normandie.fr/?et-si-on-dechiffrait-les-logos-sur-les-emballages>



Et si on déchiffrait les logos sur les emballages ?

- La vie du collège - Développement durable -



Date de mise en ligne : mercredi 21 février 2007

Copyright © Collège Henri Dunant - Tous droits réservés

Sommaire

- [L'écolabel français NF-Environne](#)
- [L'écolabel européen](#)
- [Papier recyclé](#)
- [Matériau recyclé](#)
- [Recyclable](#)
- [Produit recyclé](#)
- [Aluminium recyclable](#)
- [Acier recyclable](#)
- [Plastique recyclable](#)
- [Verre recyclable](#)
- [Emballage réutilisable](#)
- [Tidy man](#)
- [Energy Star](#)
- [FSC](#)

L'écolabel français NF-Environnement



NF Environnement Indique que le produit a obtenu l'écolabel officiel français, géré par l'Afnor. Il peut s'appliquer à toute sorte de produits sauf les produits pharmaceutiques, l'agro-alimentaire, les services et le secteur automobile. Le produit doit répondre à un cahier des charges précis qui prend en considération la qualité d'usage pour le consommateur et le respect de l'environnement. Il garantit que les produits qui le portent réduisent leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie, tout en conservant leur qualité d'usage.

L'écolabel européen



Ecolabel européen indique que le produit a obtenu le label écologique commun à tous les pays membres de l'Union européenne. Il s'applique à toutes sortes de produits sauf les denrées alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques. Chaque type de produit doit répondre à un cahier des charges précis qui prend en considération le cycle de vie du produit (matières premières, distribution, consommation, recyclage...).

Papier recyclé



Papier recyclé indique le pourcentage de fibres de récupérations issues du recyclage qui entrent dans la composition du produit ou de l'emballage.

Matériau recyclé



Contient des matériaux recyclés : indique que l'emballage ou le produit est composé en tout ou partie de matériaux recyclés. Un pourcentage est indiqué au dessus de la flèche.

Recyclable



Recyclable (cercle de Moebius) : indique que le produit ou emballage est recyclable. Rien ne garantit cependant que le produit soit recyclé.

Produit recyclé



Contient des matériaux recyclés : indique que le produit ou emballage contient des produits recyclés. Au centre du cercle de Moebius figure un pourcentage qui mentionne la part de produits recyclés dans le produit. Bien plus concret que le logo précédent.

Aluminium recyclable



Aluminium recyclable : indique que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminium, matériau qui peut être recyclé. Rien ne garantit cependant que le produit soit recyclé.

Acier recyclable



Acier recyclable : indique que le produit ou l'emballage est constitué d'acier, matériau qui peut être facilement trié (d'où la présence de l'aimant) et recyclé. Rien ne garantit cependant que le produit soit recyclé.

Plastique recyclable



Composé de plastiques recyclables. Le logo est généralement accompagné d'un chiffre qui correspond à un type de plastique :

- Le chiffre 1 : PET (bouteille d'eau)
- Le chiffre 2 : PEHD (bouteille de détergent ou de shampoing)
- Le chiffre 3 : PVC (tuyau d'eau gris, gaine électrique)
- Le chiffre 4 : PELD (film d'emballage)
- Le chiffre 5 : Polypropylène (bouchons de boisson gazeuses)
- Le chiffre 6 : Polystyrène (tableau de bord, isolation)
- Le chiffre 7 : autres plastiques

Verre recyclable



Verre recyclable indique que l'emballage est composé de verre recyclable (le verre est recyclable...). Rien ne garantit que le produit soit recyclé.

Emballage réutilisable



Emballage réutilisable : indique que l'emballage peut être réutilisé, avec ou sans traitement (nettoyage). Bouteilles de verre ou palette de bois, par exemple.

Tidy man



Tidy man rappelle seulement au consommateur que les emballages doivent être jetés dans les poubelles. Ce logo est présent notamment sur les canettes de boisson et certains sacs en plastique.

Energy Star



Le programme Energy Star a été mis en place par l'agence gouvernementale américaine de protection de l'environnement (EPA). Ce logo est notamment attribué aux produits (ordinateurs, imprimantes, copieurs, ...) dont la consommation électrique est la plus faible.

FSC



Ce logo, apposé sur du bois ou des produits à base de bois, garantit la gestion durable des forêts sur la base des critères économiques, sociaux et environnementaux de l'organisation internationale FSC (Forest Stewardship Council).